



Déclarations de planification

Version 3

brm / 2 septembre 2024

CHA 15 2024.STA.320 Renonciation volontaire à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIRE (Grupp)	1. Dans le cadre de l'agenda Administration numérique suisse, poursuivre l'évaluation, sur le modèle du vote électronique au niveau fédéral et cantonal, de l'introduction d'une possibilité de renoncer à l'envoi physique.	+	
CIRE (Grupp)	2. Créer un registre électoral harmonisé et actualisé.	+	
CIRE (Grupp)	3. Si un registre électoral harmonisé et actualisé est créé, il doit être conçu de manière à pouvoir être utilisé pour notifier ou révoquer une renonciation à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations.	+	
CIRE (Grupp)	4. Si la possibilité de renoncer à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations est mise en place, un code QR renvoyant vers les informations relatives aux élections et aux votations doit obligatoirement être transmis aux électrices et électeurs faisant usage de cette possibilité.		--
Le Centre (Matti)	5. Si la possibilité de renoncer à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations est créée, il faut mettre à disposition des ayants droit au vote qui recourent à cette possibilité un accès numérique au matériel d'information pour les élections et les votations.	+	